Frais de garde statut régulier

La contribution financière parentale est de 1**10 $ par jour** pour un enfant ayant un statut régulier, lequel se définit par une fréquentation du service de garde 2 PÉRIODES PAR JOUR (ou plus), 3 JOURS ET PLUS PAR SEMAINE.

Frais de surveillance des dîneurs

La contribution financière parentale est de **2,90 $** par jour de fréquentation.
En cas d'absence, les frais de surveillance des dîneurs seront facturés tels que précisés à la fiche d'inscription.

Frais de garde – statut sporadique

La contribution financière parentale pour un enfant ayant un statut sporadique (enfant dont la fréquentation ne correspond pas à la définition d'un enfant ayant un statut régulier, moins de trois jours par semaine) est déterminée selon les périodes de fréquentation tel qu'indiqué au ci-dessous: ces tarifs sont sujet à changement en cours d'année.

Matin (avant les classes):	2,60$
Midi:	2,90$
Après-midi (après les heures de classes):	8,45$
Coût maximum de la journée:	**13,95$**

En cas d'absence, les frais de garde seront facturés tels que précisés à la fiche d'inscription.

Frais de garde – Journée pédagogique

La contribution financière parentale est de **10,60$** par jour.
Une contribution supplémentaire peut être demandée pour la tenue de certaines activités optionnelles.

En cas d'absence, les frais seront facturés pour tous les enfants inscrits à la journée.

Frais bancaires

Des frais supplémentaires de l'ordre de **5 $** seront ajoutés à l'état de compte pour tout chèque sans provision ou chèque refusé par l'institution financière.

Frais de retard liés à l'arrivée des parents après les heures de fermeture

Passé l'heure de fermeture (18h00), un constat de retard devra être signé et des frais seront ajoutés à votre état de compte, à raison de **13,65$ par tranche de 15 minutes**.

Frais de retard après 15h33; un enfant qui n'a pas quitté à 15h33 et qui n'a pas d'autorisation de retourner seul à la maison sera dirigé vers le service de garde et des frais seront appliqués.